

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

COHESION SOCIALE

**PROGRAMMATION
SOCIALE 2020**

COHÉSION

Délibération : **10.2020.068**

Transmis en préfecture le :

19 octobre 2020

Séance du : **15 octobre 2020**

Compte-rendu affiché le **19 octobre 2020**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **9 octobre 2020**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Madame Marylène MILLET**

Secrétaire élu : **Madame Camille EL-BATAL**

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Laurent KAZMIERCZAK, Aurélien CALLIGARO, Eliane NAVILLE, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Eric VALOIS à Marylène MILLET, Sonia MONFORT à Ikrame TOURI, Laurent KAZMIERCZAK à Delphine CHAPUIS, Aurélien CALLIGARO à Philippe MASSON, Eliane NAVILLE à Jean-Christian DARNE, Nejma REDJEM à Eric PEREZ

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Ikrame TOURI

La *loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine* du 21 février 2014 a défini la géographie prioritaire de la politique de la ville sur la Commune. A Saint-Genis-Laval, le quartier des Collonges est classé comme Quartier Politique de la Ville (QPV), tandis que celui des Barolles est inscrit en Quartier de Veille Active (QVA).

En 2014, la Ville a donc établi un diagnostic partagé avec tous les partenaires du territoire, puis a rédigé le nouveau *Contrat de Ville 2015-2022* (CDV) signé le 22 janvier 2016.

Ce contrat décline le projet de territoire développé au bénéfice des quartiers caractérisés par divers indicateurs de précarité (taux de chômage, familles monoparentales, niveau de revenus des ménages). Il vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la Commune, à améliorer le cadre de vie des habitants, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

La politique de la ville agit ainsi de manière transversale sur l'ensemble des champs suivants :

- l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat
- l'emploi et l'insertion
- l'éducation
- la prévention et la tranquillité publique
- le lien social, l'accès à la culture et à la santé

C'est une politique publique partenariale qui trouve sa pertinence dans le travail collaboratif de différents acteurs (administrations, associations, habitants) et le cofinancement des projets par plusieurs collectivités publiques (Etat, Métropole, Ville, bailleurs sociaux).

Chaque année, l'État définit une "lettre de cadrage" précisant ses priorités en terme de cohésion sociale.

La Commune coordonne alors l'appel à projets *politique de la ville* en reprenant les objectifs de l'État et ceux de la Ville, dans le but d'arbitrer le développement des projets et leur financement.

La programmation ci-après présente les actions 2020 et leurs financements.

Il est important de noter que ces financements permettent de payer d'une part du matériel ou des prestations pour développer des actions, et d'autre part des postes d'ingénierie municipaux pour les coordonner.

En 2019, la programmation intégrait 16 actions pour un budget municipal de 41 825 € (sans les postes).

Pour 2020, la programmation « cohésion sociale » intègre 17 actions : 8 menées en 2019 sont reconduites et 9 sont des projets nouveaux, pour un budget municipal de 65 625 € (sans les postes) et 25 441€ de subvention attendue pour ces actions.

Cette augmentation des dépenses entre 2019 et 2020 s'explique par un plus grand nombre d'actions portées par la Ville. Elle s'accompagne des recettes correspondantes.

Thématique		N°	Action (Nouvelle ou Reconnue)	Porteur	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
RH	Gestion administrative	1	Gestionnaire administrative et financière (R)	Ville	Secrétariat et suivi des dossiers administratifs et financiers du service dans sa globalité (0,25 ETP)	21 400 €	16 050 € (budget RH)	Métropole : 5 350 €
	Ingénierie	2	Chef de projet (R)	Ville	Mise en œuvre de la politique de développement social et urbain, animation, suivi technique des différents dispositifs (Contrat de Ville, CLSPD) mis en place sur le territoire communal	46 400 €	17 220 € (budget RH)	- État : 13 700 € - Métropole : 15 480 €
Cadre de vie, habitat		3	Gestion sociale et urbaine de proximité (N)	Alliade Habitat	Amélioration des espaces publics d'Alliade Habitat aux Barolles <u>Objectifs</u> : faciliter le stationnement et lutter contre les dépôts sauvages d'encombrants	13 000 €	4 000 €	- Alliade Habitat : 1 000€ - Métropole : 8 000 €
Emploi, insertion		4	Mon image ma voix (R) (SOL)	Mission Locale	Simulations d'entretiens d'embauche pour les jeunes, filmées et visionnées pour corriger les défauts (5 jeunes bénéficiaires sur 2 sessions/an) <u>Objectif</u> : les préparer à l'entrée dans le monde du travail, en apprendre les codes (savoir-être)	17 323 €	640 €	- Autres villes (Oullins, Pierre-Bénite, Brignais, Vernaison et la Mulatière) : 5 836€ - Mission Locale: 6 263 € - État : 4 600 € ((dont 2000€ sur l'enveloppe SGL)
		5	Appui à la création d'entreprise (R) (SOL)	Graines de SOL	Coopérative d'entrepreneurs (mise en commun de locaux, comptabilité, communication...) <u>Objectif</u> : pérenniser et développer leur activité	219 700 €	11 000 €	- Europe : 20 000€ - Région : 48 000€ - Métropole : 12 000€ -Autres collectivités locales (Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, CCGV et COPAMO) : 41 000€ - Autofinancement : 87 700 €

Thématique	N°	Action (Nouvelle ou Reconduite)	Porteur	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
Emploi, insertion	6	Citéslab - Service d'amorçage de projets (R) (SOL)	Graines de SOL	Accompagnement de personnes souhaitant créer leur entreprise <u>Objectif</u> : favoriser l'insertion professionnelle des habitants du QPV	64 456 €	8 168 €	- État : 27 500 € (dont 2000 € sur l'enveloppe SGL) - Métropole: 9 400 € - Autres Villes (Oullins, Pierre-Bénite et Brignais) : 19 388 €
	7	Difficultés langagières et insertion professionnelle (N)	Ville	Apprentissage du Français professionnel pour des personnes maîtrisant mal la langue <u>Objectif</u> : favoriser leur insertion dans le monde du travail	4 330 €	1 510 € + 500 € (budget RH - poste <i>coordonnatrice réussite éducative et événementiel emploi</i>)	- État : 2 320 €
	8	Parcours découverte emploi (N) (SOL)	Mission Locale	Découverte de différentes entreprises, multiplication des expériences et mise à l'emploi des jeunes <u>Objectif</u> : faciliter leur insertion professionnelle	13 857 €	0	- État : 10 000 € (dont 2000 € sur l'enveloppe SGL) - Missions Locales (Sud Ouest lyonnais, Rhône Sud et Monts d'Or/Monts du Lyonnais) : 3 857 €
Éducation	9	Prise en charge des exclus temporaires du collège (R)	VIFFILAVI	Prise en charge d'élèves exclus temporairement des collèges Giono et d'Aubarède par plusieurs partenaires <u>Objectifs</u> : éviter l'oisiveté, les faire réfléchir à leur comportement, les aider à le comprendre et à l'améliorer	1 000 €	1 000 €	-
	10	Semaine des décrocheurs (N)	AJD	Prise en charge d'élèves en décrochage par les éducateurs de prévention spécialisée, autour de la réparation de vélos <u>Objectifs</u> : les sortir un temps du cadre scolaire et développer des compétences et la confiance en soi	2 714 €	2 714 €	-

Thématique	N°	Action (Nouvelle ou Reconnue)	Porteur	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
Éducation	11	Appui à la parentalité et prévention du décrochage scolaire (N)	Ville	Prise en charge collective et individuelle d'élèves en difficulté avec implication des parents <u>Objectifs</u> : amélioration des situations scolaires et familiales	20 720 €	13 720 € (budget RH - poste <i>coordonnatrice réussite éducative et événementiel emploi</i>)	État : 7 000 €
	12	Continuité éducative et fracture numérique (N)	Ville	Achat et mise à disposition aux élèves de matériel informatique dans le cadre de leurs apprentissages, et aux parents pour le suivi de la scolarité <u>Objectif</u> : permettre le travail sur support numérique pour les familles qui en sont dépourvues.	2 541 €	0 €	État : 2 541 €
Prévention - Tranquillité	13	Diagnostic médiation - tranquillité (N)	Ville	Diagnostic tranquillité et médiation aux Collonges et aux Barolles pour préparer un plan d'action <u>Objectifs</u> : apaiser les conflits liés au partage de l'espace public, présence de professionnels de la médiation dans les quartiers	11 800 €	1 220 €	- État : 8 580 € - Alliade Habitat : 1 000 € - GrandLyon Habitat : 1 000 €
Lien social, culture, santé	14	Plateforme linguistique (R) (SOL)	AFI	Coordination des ateliers socio-linguistiques sur la Commune, animation du réseau du sud ouest lyonnais en matière de FLE et permanences d'accueil au PSP <u>Objectif</u> : animer le réseau de prise en charge des personnes apprenantes en Français Langue Étrangère	43 595 €	4 273 €	- État : 19 000 € - Région : 3 600 € - Autres Villes (Pierre-Bénite, Oullins, Brignais, Irigny, La Mulatière et Givors) : 16 722 €
	15	Médiation citoyenne (R)	AMELY	Médiation des conflits de voisinage par un tiers <u>Objectif</u> : favoriser le vivre ensemble et éviter les voies judiciaires pour régler les conflits	15 100 €	2 000 €	- État : 2 000 € - Valorisation bénévolat : 11 100 €

Thématique	N°	Action (Nouvelle ou Reconnue)	Porteur	Descriptif	Coût total	Participation Ville	Participation autres financeurs
Lien social, culture, santé	16	Permanences d'aide aux victimes (R)	VIFFILAVI	Accueil et accompagnement juridique et psychologique de victimes d'infractions pénales <u>Objectif</u> : permettre une aide par des professionnels sur le territoire communal	2 500 €	2 500 €	-
	17	Soutien au développement social et culturel (R)	Centre social et culturel des Barolles	Financement d'actions concourant au mieux vivre ensemble aux Barolles <u>Objectif</u> : accompagner des actions sur le thème de la parentalité, de la culture...	2 700 €	2 700 €	-
	18	Accompagnement administratif et numérique (N) (SOL)	AMELY	Aide aux démarches administratives dématérialisées (2 permanences / mois) <u>Objectif</u> : accompagner les personnes en situation d'illectronisme dans l'accès à leurs droits	10 000 €	1 000 €	- État : 5 000 € (dont 1000€ sur l'enveloppe SGL) - Autres villes (Oullins, Pierre-Bénite, La Mulatière et Brignais) : 4 000 €
	19	De Broadway à St Genis (N)	Ville (Mixcube)	Création d'une comédie musicale intergénérationnelle, présentée au théâtre de La Mouche <u>Objectifs</u> : développer créativité, solidarité et compétences artistiques (théâtre, chant, danses, décors) chez les bénéficiaires	8 578 €	3 578 € (budget RH - postes <i>Mixcube</i>)	État : 5 000 €

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 05.2015.034 relative au contrat de ville 2015-2020 ;

Vu le budget 2020 voté le 23 juillet 2020 ;

Vu les tableaux de notification préfectoraux de la programmation 2020 des crédits Politique de la Ville de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour Saint Genis Laval en date du 07 avril 2020 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

vu l'avis de la commission municipale n°1 du 05 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **DIRE** qu'au titre du **fonctionnement**, les subventions versées aux associations, par la commune, pour les actions suivantes seront imputées sur le compte **6574**.

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Subventions à verser en 2020
GSUP	3	Alliade Habitat	4 000 €
Mon image, ma voix	4	Mission Locale	640 €
Appui à la création d'entreprise	5	Graines de SOL	11 000 €
Cités Lab	6	Graines de SOL	8 168 €
Semaine des décrocheurs	10	AJD	2 714 €
Plateforme linguistique	14	AFI	4 273 €
La Médiation citoyenne	15	AMELY	2 000 €
Soutien au développement social et culturel	17	Centre Social et Culturel	2 700 €
Accompagnement administratif et numérique	18	AMELY	1 000 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur les comptes **60623 - 6068 - 6188** pour les participations à verser aux prestataires

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2020
Difficultés langagières et insertion professionnelle	7	Ville	3 830 €
Prise en charge des exclus scolaires	9	LAVI	1 000 €
Appui à la parentalité et prévention du décrochage scolaire	11	Divers Partenaires	7 000 €
Diagnostic médiation-tranquillité	13	Divers Partenaires	9 800 €
Permanences d'aide aux victimes	16	LAVI	2 500 €
De Broadway à St Genis	19	Divers Partenaires	5 000 €

- **SOLLICITER** auprès des partenaires les recettes des actions suivantes :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Institution(s) sollicitée(s)	Montant
Gestionnaire Administrative et Financière	1	Commune	La Métropole	5 350 €
Chef de Projet Contrat de Ville	2	Commune	État	13 700 €
			La Métropole	15 480 €
Difficultés langagières et insertion professionnelle	7	Commune	État	2 320 €
Appui à la parentalité et prévention du décrochage scolaire	11	Commune	État	7 000 €
Continuité éducative et fracture numérique	12	Commune	État	2 541 €
Diagnostic médiation tranquillité	13	Commune	État	8 580 €
De Broadway à St Genis	19	Commune	État	5 000 €

- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés.
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires au versement des participations de la Ville aux diverses associations porteuses lorsque le porteur ou les sommes ne sont pas définies dans la limite de 7000€ pour l'action 11, 9800€ pour l'action 13 et 5000€ pour l'action 19.

- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action décrite et qu'elles font l'objet d'un remboursement à la Ville au prorata de la non réalisation.
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Ikrame TOURI,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Aurélien CALLIGARO, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.